DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE
AFFICHE LE 1er FÉVRIER 2018

SEANCE DU 30 JANVIER 2018

L'an deux mille dix huit et le mardi 30 janvier, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : mercredi 24 janvier 2018

Présents (25) : MMS Y.MESNARD, F. RAYS, M. MEGUENNI-TANI, M. CAPEL, M. RAVEL, J.-P DUHAL, H. SPINELLI-BOURGUIGNON, C. OLLIVIER, A. GRACIA, J. AMOUROUX, E. NEVCHEHIRLIAN, C. DUFLO-GHISOLFI, E. DI BERNARDO, R. ALA, G.SAGLIETTO, K. BENSADA, C. COLONNA, L. FOURIAU-KHALLADI, C. RIZZON, J-F GUIGOU, J-S GRIMAUD, J-L GUILLEN, P.LEROY, M-H BLANC, D. MASCARELLI

Excusés (4) : MMS E. CAMPARMO (procuration à A. GRACIA), M. PEDE (procuration à H. SPINELLI), L. CERNIAC-BENKREOUANE (procuration à Y. MESNARD), Y .DOUMENGE (procuration à D. MASCARELLI)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. J.-S. GRIMAUD est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2017 EST ADOPTE À L'UNANIMITÉ

-=-=-=-=-=-=-=-

MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 12 DECEMBRE 2017 EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 98 DU 02 NOVEMBRE 2015 PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.

208	Modification de la régie de recette d'avances et de recettes pour l'organisation des manifestations diverses
209	Signature d'un contrat avec la SARL D'ENCO
210	Signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale
211	Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle municipale avec l'association FOYER RURAL LA DESTROUSSE
212	Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association PROGRESSION VERTICALE
213	Signature d'une convention de mise à disposition d'une installation sportive municipale
214	Contrat de location de l'appartement situé au 19 avenue des Alliés à M. et Mme BENMENI Abdallah
215	Signature d'un contrat de maintenance avec la société B.M.S

-=-=-=-=-=-=-=-
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :

• **MARCHE « FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN »**

Montant du détail quantitatif estimatif : 21 114.55 € HT

Candidat retenu :

PARADES
1, Rue Georges Besse

69740 GENAS

-=-=-=-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR

1ère délibération :
1/2018 : Débat sur les orientations budgétaires 2018

Rapporteur : Frédéric RAYS, premier adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, doit se tenir un débat sur les orientations budgétaires au sein du Conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.
Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.
La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) a modifié les articles du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Ces nouvelles dispositions imposent de présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à débat qui est acté par une délibération spécifique faisant apparaître les votes.

RAPPORT POUR LE DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

DONNEES SUR LE CONTEXTE BUDGETAIRE

La loi de finances initiale pour 2018 et la loi de finances rectificative pour 2017 ont été publiées au Journal Officiel le 31 décembre 2017 après avoir été validées par le Conseil Constitutionnel.
La Dotation Globale de Fonctionnement est stable pour 2018 après quatre années de diminution.
La Dotation de Soutien à l'Investissement Local est pérennisée.
La Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale sont en progression.
Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) restera plafonné à un milliard d'euros.
La Loi de Finances met en place progressivement, en trois ans et sous condition de ressources, un dégrèvement de la taxe d'habitation due sur la résidence principale (30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020). En 2020, plus de 22 millions de foyers, soit près de 80 % du total, ne paieront plus de taxe d'habitation. Seuls les 20 % restants (6 millions de ménages) acquitteront encore une taxe. Cette proportion

sera très variable d'une commune à une autre (pour Roquevaire, l'estimation indique 70 % de ménages exonérés). L'Etat compensera les communes via les compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale. Le montant de cette compensation est égal à la base de l'année précédant celle du versement, multipliée par le taux applicable en 1991. Une partie du coût de la mesure sera donc à la charge des collectivités territoriales. Selon les données que Bercy a transmises au Sénat, cette prise en charge s'élèvera à 84 millions d'euros en 2017 (pour Roquevaire le manque à gagner est estimé à 112.000 €).
A partir de 2018, la revalorisation annuelle des valeurs locatives ne sera plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année.
En matière de ressources humaines, il n'est pas prévu cette année d'évolution de la valeur du point d'indice.
L'exécution du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations est suspendue pour 2018.
La Loi de Finances prévoit la réintroduction d'un jour de carence pour les agents publics en cas d'arrêt maladie.
Afin de compenser les effets, pour les agents publics, de la hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG) au 1er janvier 2018, le Gouvernement a décidé la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) de 1 % et la création d'une indemnité compensatrice. Les employeurs territoriaux bénéficieront, en contrepartie, dès le 1er janvier 2018, d'une compensation globale du coût de cette indemnité par une baisse du taux de cotisation employeur maladie des agents affiliés à la CNRACL.
2018 est une année de grands bouleversements avec le transfert des premières compétences à la métropole : PLU, aires de stationnement, abris de voyageurs, bornes à incendie, participation au SDIS, eau potable, eaux pluviales. Ces transferts s'accompagnent d'une importante diminution de notre attribution de compensation (estimation provisoire à – 486.000 €). La commune va néanmoins continuer à gérer certaines de ces compétences par le biais de conventions de gestion pour une année.
La date limite de vote par les conseils municipaux des budgets primitifs et des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.
Cette année encore, le compte administratif sera voté avant le budget primitif qui intégrera donc tous les résultats.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE ET PERSPECTIVES

Les résultats prévisionnels de 2017 et l'épargne :

Le résultat global prévisionnel de 2017 s'élève à 1.471.412 € (1.212.199 € en 2016).
Le résultat de la section d'investissement (avec restes à réaliser) s'établit à 550.778 € (121.365 € en 2016).
L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 920.634 € (1.090.834 € en 2016).
L'épargne nette augmente à 550.206 € (223.590 € en 2016).

La fiscalité :

En 2017 les bases fiscales n'augmentent que de 1.93 %.
Après 10 années de maintien des taux, ceux-ci devraient être revus à la hausse en 2018 afin de faire face à la diminution de l'attribution de compensation versée par la métropole, la suppression de la taxe d'habitation, la diminution des dotations et récupérer des marges de manœuvre.

La dette :

L'encours de dette au 31/12/2017 est de 8.117.142 € ; il diminue de 18.561 € sur l'année.
Depuis 2008, le désendettement cumulé s'élève à plus de 368.000 € pour un montant d'investissement réalisé de plus de 28,7 millions d'euros.
Le contrat d'emprunt signé cette année encore avec la Banque Postale à hauteur de 700.000 € (taux fixe de 1.93 % sur 20 ans) a été entièrement consolidé sur 2017. Aucun emprunt ne figure donc dans les restes à réaliser.
Tous les emprunts sont classés 1A (risque faible) selon la charte Gissler. L'encours de dette est constitué à hauteur de 74 % par des prêts à taux fixes et 26 % par des prêts à taux variables. La durée de vie résiduelle des emprunts est de 20 ans. La capacité de désendettement s'élève à 6 ans.

L'emprunt prévisionnel inscrit au budget 2018 sera encore inférieur à l'amortissement de l'année qui s'élève à 730.000 € afin de poursuivre notre politique de désendettement.
La commune n'a pas contracté de ligne de trésorerie en 2017.

Les charges de personnel :

Malgré nos efforts importants pour maîtriser ces dépenses, des facteurs exogènes imposés par l'Etat en 2017 ont impacté fortement ce chapitre : mise en place du Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations et augmentation du point d'indice. Se rajoute également comme chaque année le glissement vieillesse technicité. La variation entre 2016 et 2017 s'élève donc à 5,31 % (301.848 €).
Au budget 2018, les dépenses prévisionnelles de personnel sont estimées en augmentation de 1,85 % (+ 111.000 €). Il n'est pas prévu de nouveaux recrutements hormis les remplacements d'agents quand cela s'avère indispensable.

La section de fonctionnement :

Entre 2016 et 2017, les dépenses réelles augmentent de 8,02 %, et les recettes de 11,15 %.
Les charges à caractère général varient de 1,33 % sur la période.
Les subventions et participations augmentent de 83,33 % en raison principalement du versement de deux années de participation au SDIS (632.696 €).
Les atténuations de produits augmentent fortement (+63.000 €) en raison de l'augmentation de la pénalité pour manque de logements sociaux.
En matière de recettes, il est à noter, pour la quatrième année, la diminution de la dotation forfaitaire (-88.575 €). La baisse cumulée depuis 2014 s'élève à 507.000 €.
En revanche, on enregistre une augmentation du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (+57.000 €), des droits de mutation (+100.000 €), des remboursements sur salaires (+57.000 €) et des revenus des immeubles (+64.000 €).
Le reversement du FPIC est en diminution (-27.000 €).
On constate pour 543.300 € de produit exceptionnel de cession (notamment à Logis Méditerranée) et pour 316.000 € de reprise sur provision (participation 2016 au SDIS).
Pour 2018, les dépenses sont estimées en diminution d'environ 5 % :
- la commune ne devrait pas subir le prélèvement pour manque de logements sociaux (sortie du PV de carence et déduction des moins-value des immeubles cédés à Logis Méditerranée) ;
- la participation au SDIS est désormais prise en charge par la Métropole ;
En revanche, la subvention au CCAS doit être ajustée à 300.000 €.
En matière de recette, on note la forte diminution de l'attribution de compensation versée par la métropole (-486.000 €).
En ce qui concerne les recettes fiscales, l'incertitude règne sur les conséquences de la suppression progressive de la taxe d'habitation.

La section d'investissement :

En 2017, les dépenses d'équipement sont en augmentation et s'élèvent à 2.122.000 euros auxquels se rajoutent 783.000 € de restes à réaliser.
Les subventions et participations encaissées s'élèvent à 1.031.000 euros et 611.000 € de restes à réaliser.
Les dépenses d'équipement réalisées ont été couvertes à hauteur de 57 % par des subventions et participations, 24 % par l'emprunt et 19 % l'autofinancement.
Les principaux équipements réalisés en 2017 :

- travaux de voirie, éclairage public et aménagement : aire de jeux et fitness Pont de l'Etoile, pont des Manaux, Chemin de Valcros, aménagement rond point St Estève…	871.000 €
- travaux restructuration espace Clément David :	332.000 €
- acquisition de véhicules et matériels techniques :	216.000 €
- grosses réparations dans les bâtiments :	96.000 €

Les dépenses d'équipements prévisionnelles pour 2018 s'élèveront au budget à environ 4,4 millions et comprendront la création d'un plateau sportif à Lascours, la création d'un parking au quartier St Roch, la poursuite de la mise en place de la vidéo protection, la mise en sécurité de la falaise du Mont Vin, des travaux dans les bâtiments (toiture immeuble Iorio…), des acquisitions de véhicules (désherbeuse thermique et chargeur pour service technique), la poursuite de l'opération de restructuration de l'espace Clément David et des travaux de voirie (chemins du Traversier, de Saucette et de Roussargue).
Seules les subventions notifiées seront inscrites au budget pour environ 2,5 millions d'euros.
L'emprunt prévisionnel pour 2018 s'élèvera à 700.000 €, toujours en deçà de l'amortissement de l'année.

Les engagements pluriannuels :

Deux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) se poursuivent : rond point Saint Estève et requalification de l'espace Clément David.

Le Budget annexe de l'eau :

Les résultats prévisionnels de 2017 s'établissent à – 386.000 € en section d'investissement et à 563.000 € en section d'exploitation. Le résultat global s'élève donc à 177.000 €.
Les dépenses d'équipement réalisées en 2017 s'élèvent à 906.000 € et 373.000 € de restes à réaliser.
Pour 2018, compte tenu du transfert de la compétence à la métropole, les reports (résultats et restes à réaliser) sont repris sur le budget principal.
Le budget de l'eau sera néanmoins voté par le conseil municipal conformément à la convention de gestion.
Les opérations d'amortissement et les dépenses financières seront prises en charge directement par la métropole.
Les dépenses nouvelles d'équipement devront être validées par la métropole avant inscription budgétaire.

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2018 ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré **à l'UNANIMITÉ** :
► **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2018 ;
►**ADOPTE la présente délibération.**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

2ème délibération :
2/2018 : Ouverture anticipée de crédits sur le budget principal 2018

Rapporteur : José AMOUROUX, conseiller municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le budget primitif 2017 ;
CONSIDERANT qu'il y a lieu, avant le vote du budget 2018, de verser une subvention à l'association Roq Trail Attitude afin d'organiser la course pédestre du 18 mars 2018 ;
Il est proposé au Conseil municipal l'ouverture de crédits suivante sur le budget principal 2018 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :
Chapitre 65 – nature 6574 – fonction 40 = 2 000,00 €
Subvention association ROQ TRAIL ATTITUDE

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré **à l'UNANIMITÉ** :
► **AUTORISE** Monsieur le Maire à ouvrir les crédits susvisés par anticipation sur le Budget principal 2018 ;
► **DIT** que ces crédits seront repris au Budget principal 2018 ;
► **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser la subvention susvisée.

3ème délibération :

3/2018 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2018 - Création d'un parking paysager au quartier St Roch

Rapporteur : Alain GRACIA, conseiller municipal

L'assemblée est informée de la nécessité de réaliser un parking sur les parcelles communales cadastrées section BP 491 et 496 situées au quartier Saint Roch. Ces parcelles se prêtent très bien à une offre de stationnement à proximité des bâtiments publics (complexe sportif St Roch et future gendarmerie).

Le projet consiste à créer un parking en surface sur un bassin de rétention enterré avec une capacité de 62 places de stationnement dont 2 réservées aux personnes à mobilité réduite.

Le parking sera clôturé et arboré.

Le coût de ce projet est estimé à 332 240,85 € HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2018.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** :

► **APPROUVE** le projet ;

► **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal à la section investissements ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer la création du parking paysager au quartier Saint Roch, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant prévisionnel HT de l'opération	332 240,85 €
Participation notifiée par le Conseil Départemental 13 dans le cadre du CDDA (50 %)	166 120,43 €
Participation sollicitée auprès de la Préfecture des BDR dans le cadre de la DETR (20 %)	66 448,17 €
Participation communale (30 %)	99 672,25 €

4ème délibération :

4/2018 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Exercice 2018 - Réaménagement du plateau sportif Christophe Pignol au quartier de l'Ouert

Rapporteur : Alain GRACIA, conseiller municipal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'actuel plateau sportif Christophe Pignol situé au quartier de l'Ouert est un terrain communal équipé uniquement de cages de handball sur un sol non stabilisé. Il est utilisé par le groupe scolaire de Lascours et par les administrés.

Un réaménagement est devenu nécessaire.

Il est prévu l'installation des équipements sportifs suivants :

- un espace multisports avec gazon synthétique pour la pratique du football, basketball, handball et volley,
- un parcours multi activités comportant des équipements de fitness, un skatepark, un street workout,
- deux aires de jeux d'enfants (moins de 8 ans),
- une piste d'athlétisme avec bac à sable,
- un terrain de pétanque,
- un parcours vélo avec bosses.

Les travaux consisteront également à créer un réseau de récupération des eaux pluviales, un bassin de rétention et une voie réservée aux véhicules de secours.

Le plateau sportif sera clôturé, équipé de filets pare-ballons. L'éclairage public sera mis en place. Des toilettes publiques automatiques seront installées. Un aménagement paysager combinera les plantations et le mobilier urbain (bancs, potelets).

Le coût de ce projet est estimé à 300 000,00 € HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, exercice 2018.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré **à l'UNANIMITÉ** :

► **APPROUVE** le projet ;

► **DIT** que la dépense est inscrite au budget communal à la section investissements ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la Préfecture des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour financer le réaménagement du plateau sportif Christophe Pignol au quartier de l'Ouert, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Montant prévisionnel HT de l'opération	300 000,00 €
Participation notifiée par le Conseil Départemental 13 dans le cadre du CDDA (50 %)	150 000,00 €
Participation sollicitée auprès de la Préfecture des BDR dans le cadre de la DETR (20 %)	60 000,00 €
Participation communale (30 %)	90 000,00 €

5ème délibération :

5/2018 : Délibération portant modification du tableau des effectifs de la commune et de la régie de l'eau

Rapporteur : Frédéric RAYS, premier adjoint

Par délibération n°82/2017 du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour tenir compte des départs, des nominations et des avancements de grade intervenus.

Considérant qu'il convient de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire, entendu et après en avoir délibéré **à l'UNANIMITÉ**,

► **DECIDE** de créer les emplois suivants :
COMMUNE :
- 2 Adjoints techniques

► **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs

► **APPROUVE** les tableaux des effectifs de la Commune et de la régie de l'eau ci-joint,
► **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 012.

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE - COMMUNE

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Attaché principal détaché sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services	A	1	1	
Attaché principal	A	2	2	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	
Rédacteur principal 2e classe	B	2	1	
Rédacteur	B	3	3	
Adjoint adm. Ppal 1ère classe	C	8	8	
Adjoint adm. ppal 2e classe	C	16	8	
Adjoint administratif	C	9	8	1
TOTAL		**42**	**32**	**1**
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	2	1	
Technicien ppal 2e classe	B	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	6	4	

Agent de maîtrise	C	8	8	
Adjoint tech. principal 1e classe	C	16	9	2
Adjoint technique principal 2e classe	C	22	11	0
Adjoint technique	C	31	29	1
TOTAL		**86**	**63**	**3**
SECTEUR SOCIAL				
ATSEM ppal 1ère classe	C	8	7	1
ATSEM ppal 2e classe	C	9	6	
Agent social ppal 2e classe	C	1	0	
Agent social	C	1	1	1
TOTAL		**19**	**14**	**2**
SECTEUR CULTUREL				
Adjoint du patrimoine	C	1	1	1
TOTAL		**1**	**1**	1
SECTEUR ANIMATION				
Animateur	B	1	1	
Adjoint d'animation ppal 2e classe	C	1	1	
Adjoint d'animation	C	6	4	
TOTAL		**8**	**6**	
POLICE MUNICIPALE				
Chef de service police principal 1ère classe	B	1	1	
Chef de police	C	1	1	
Brigadier chef principal	C	7	7	
Gardien-Brigadier	C	4	1	
TOTAL		**13**	**10**	
TOTAL GENERAL		**169**	**126**	**7**

ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE - COMMUNE

AGENTS NON TITULAIRES (Emplois pourvus)	CATEGORIES	SECTEUR	REM.	CONTRAT
Adjoint technique	C	ENT	IB347	Art 3 Al 1
ATSEM principal 2e classe	C	SCO	IB351	Art 3 Al 1
Adjoint technique	C	ENT	IB386	CDI L 1224-3
Adjoint administratif principal 2e classe	C	ADM	IB430	CDI L 1224-3
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	ADM	IB499	CDI L 1224-3
Animateur principal 1ère classe	B	ANIM	IB 599	CDI L 1224-3
Animateur	B	ANIM	IB 559	CDI L 1224-3
Animateur	B	ANIM	IB 591	CDI L 1224-3
Animateur principal 2e classe	B	ANIM	IB 631	CDI L 1224-3
Conseiller principal des APS 2e classe	A	SPORT	IB 821	CDI L 1224-3
Adjoint d'animation	C	ANIM	IB347	CDDART 3 Al 2
TOTAL				

ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE - REGIE DE L'EAU

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS
SECTEUR ADMINISTRATIF			
Rédacteur principal 2e classe	B	1	1
Adjoint administratif	C	1	1
TOTAL		**2**	**2**
SECTEUR TECHNIQUE			
Technicien	B	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0
Agent de maîtrise	C	5	1
Adjoint technique principal 1ere classe	C	4	3
Adjoint technique principal 2e classe	C	2	0
Adjoint technique	C	3	2
TOTAL		**16**	**6**
TOTAL GENERAL		**18**	**8**

ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE - REGIE DE L'EAU

AGENTS NON TITULAIRES (Emplois pourvus)	CATEGORIES	SECTEUR	REM.	CONTRAT
Technicien	B	TECH	IB366	Art 3-2

6ème délibération :

6/2018 : Remplacement de Anne QUANTIN et Valéry BOURGES au sein des commissions municipales

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 54/2014 du 14 avril 2014 portant composition des commissions municipales ;

VU les démissions de Anne QUANTIN et Valéry BOURGES, conseillères municipales, reçues le 7 novembre 2017 ;

CONSIDERANT qu'elles ont été remplacées au sein du conseil municipal par Pierre LEROY et Yves DOUMENGE ;

Il convient désormais de les remplacer au sein des différentes commissions municipales.

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré **à l'UNANIMITÉ** :

► **DECIDE** de remplacer Anne QUANTIN et Valéry BOURGES au sein des commissions municipales de la façon suivante :

- **commission affaires sociales/logement :**

Anne QUANTIN est remplacée par Jean-Luc GUILLEN

- **commission animations :**

Valéry BOURGES est remplacée par Marie-Hélène BLANC

- **commission enseignement/enfance :**

Anne QUANTIN est remplacée par Jean-Luc GUILLEN

- **commission communication :**

Valéry BOURGES est remplacée par Jean-Luc GUILLEN

- **commission sport :**

Valéry BOURGES est remplacée par David MASCARELLI

7ème délibération :

7/2018 : Modification du représentant du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 55/2014 du 14 avril 2014 portant élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS ;

VU la démission de Anne QUANTIN, conseillère municipale représentante du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS ;

CONSIDERANT qu'il convient de la remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré **à l'UNANIMITÉ** :

► **DECIDE** de nommer Jean-Luc GUILLEN comme représentant du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS en remplacement de Anne QUANTIN.

8ème délibération :

8/2018 : Motion de soutien aux AVS, AESH et AAD des écoles primaires

Rapporteur : Martine MEGUENNI-TANI, Adjointe au Maire

La fin des contrats aidés décidée par le Président Macron a de terribles conséquences pour les AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) et AESH (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap) qui oeuvrent au service des enfants dans les écoles de Roquevaire et d'ailleurs. En effet à la suite de cette suppression, le Ministre de l' Education Nationale leur propose un nouveau statut qui leur demande de travailler plus pour gagner moins ! Dans le même temps, les contrats des AAD (Aides Administratives à la Direction) ne sont pas renouvelés.

Face à cette situation, le conseil municipal de Roquevaire soutient avec **25 voix POUR et 5 ABSTENTIONS** (J.-L. GUILLEN, Y. DOUMENGE, P. LEROY, M.-H. BLANC, D. MASCARELLI), ces personnels indispensables à la scolarité de nos enfants et demande qu'un vrai statut et des moyens de fonctionnement nécessaires leur soient accordés.

9ème délibération :

9/2018 : Demande d'une subvention exceptionnelle auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour les commémorations du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale

Rapporteur : Monique RAVEL, adjointe au Maire

L'assemblée est informée que tout au long de l'année 2018 sera commémoré le centenaire de l' armistice de la première guerre mondiale.

Le programme est le suivant :

Le 16 février 18h30 Salle Monseigneur Fabre	Conférence du docteur Michel SIGNOLI de la Faculté de Médecine de Marseille « Anthropologie médicale et disparus de la Grande Guerre »	**250 euros**
Du 7 au 11 mars Salle Monseigneur Fabre	Exposition dans le cadre de la Journée de la Femme « Qu'ont-elles apporté pendant la guerre ? » 13 panneaux de portraits de femmes entre 1914 et 1918 + artisanat. Vernissage 8 mars 19h suivi de lectures à haute voix, association « la Percée »	**950 euros**
Le 6 avril 18h30 Salle Monseigneur Fabre	Conférence de Marc Morillon « Le parcours des blessés du champ de bataille à l'arrière »	**250 euros**
Du 22 au 26 mai Salle Monseigneur Fabre	Exposition « La Grande Guerre la vie dans les tranchées » Projection d'un documentaire Exposition de 40 dessins faits par les enfants pendant la guerre	**400 euros**
Les 15 et 16 septembre Salle Monseigneur Fabre	Journées du Patrimoine Correspondances + Artisanat réalisés par les Poilus dans les tranchées. Prêt de posters par le Musée des Gueules Rouges de Tourves	**650 euros**
Du 28 septembre au 7 octobre Salle Monseigneur Fabre	Grand Prix de peinture de la Ville de Roquevaire. Prix spécial Armistice	**800 euros**
Septembre/octobre Eglise St Vincent	Festival International d'Orgue de Roquevaire (dates non communiquées à ce jour) Pièce musicale de l'époque, intégrée à l'une des programmations.	
Le 5 octobre 18h30 Salle Monseigneur Fabre	Conférence de Jean-Louis BLANC, professeur de médecine, « Les gueules cassées, un drame humain »	**250 euros**
Du 5 au 23 novembre Salle Monseigneur Fabre	Exposition de livres sur la période. « Les enfants de la Patrie » prêt du réseau CANOPE.	
Le 7 décembre Salle Monseigneur Fabre	Projection du film « Joyeux Noël » Groupe vocal "Les voix de la Nertha" et de son chef de chœur Lecture à haute voix, association « la Percée »	**400 euros**
Du 7 au 11 novembre Salle Raymond Reynaud	Collection de matériel chirurgical / Exposition de timbres Exposition d'après archives « Roquevaire et la Grande Guerre » Art plastique : totem 70 morts pour la France, textes écrits par les enfants Reportage photo sur les Morts de la commune Exposition sur la participation des animaux pendant la guerre	**700 euros**

Le 10 novembre 20h30	Repas « poilus » : tenue de l'époque + orchestre + démonstration de danses	**4750 euros**
Le 11 novembre	Cérémonie officielle.	**600 euros**

Discours des Maires de Roquevaire et de Geestland.

Exposition préparée par les collégiens : documents allemands collectés.
Spectacle écrit par les 4èmes et 3èmes : saynètes chantées, dansées, clamées.
Décor : section arts plastique, aspect historique, chorale.
Démonstration par les élèves des sports de l'époque.

Avec la participation de la délégation allemande : Maire de Geestland, son adjoint et 20 élèves

Le budget total s'élève à 10.000 euros HT.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre d'une aide exceptionnelle au titre de l'exercice 2018.

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré **à l'UNANIMITÉ** :

► **APPROUVE** le projet tel que présenté ;

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour l'attribution d'une aide exceptionnelle la plus élevée possible selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total HT	10.000,00 €
Participation sollicitée auprès du Conseil départemental	7.000,00 €
Montant HT restant à charge de la commune	3.000,00 €

LA SEANCE EST LEVEE A 19H45

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 1er Février 2018
Le Maire

MAIRIE DE ROQUEVAIRE
13 (B du Rh)